

ENQUETE PUBLIQUE

CONCERNANT LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE D'ÉTOGES

AVIS DE LA COMMISSAIRE ENQUETEUR



Commissaire enquêteur :

Ingrid Lengellé

2 rue des Tamaris, 51470 Saint-Memmie

(Décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne N° E18000114/51 du 10 août 2018)

L'enquête publique fait suite au projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune d'Étoges.

L'enquête, pour laquelle j'ai été désignée comme commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif n° E18000114/51 du 10 août 2018, s'est déroulée du 15 septembre au 2 octobre 2018 inclus.

Au cours de cette période, j'ai tenu deux permanences en mairie d'Étoges.

Durant ces permanences, je n'ai reçu aucune observation concernant le projet présenté.

Par ailleurs, aucun courrier, aucun mail ne m'ont été adressé sur le sujet.

Attestant :

- que la publicité, afin de porter à la connaissance du public le déroulement de l'enquête, a été effectuée
- que le public a pu prendre connaissance du dossier dans de bonnes conditions et qu'il a eu suffisamment de temps pour formuler ses observations, critiques, suggestions et contre-propositions
- que toutes les personnes le souhaitant ont été reçues par la commissaire-enquêteur durant les permanences.

Considérant :

- que le projet de révision allégée du PLU d'Étoges permettra l'implantation d'un projet d'activités économiques nouvelles sur le territoire de la commune tout en préservant l'espace naturel et agricole
- que le projet sera desservi par un accès entrant et un accès sortant sur la RD 933
- que les terrains situés à l'arrière seront desservis par le chemin existant longeant la zone UI
- qu'un aménagement paysager de la zone sera mis en place
- que l'environnement sera respecté

Compte tenu de ce qui précède, j'émet un AVIS FAVORABLE au projet présenté par la municipalité d'Étoges en vue de la révision allégée du PLU de la commune d'Étoges.

Fait à Châlons en Champagne, le 5 octobre 2018

Le commissaire enquêteur



Ingrid Lengellé